

## Candidater à l'appel à projets national 2018-2019 - PNA

**Date de la démarche :** 16/11/2018 à 19:55

**Référence :** 2018-00059364

**Provenance :** Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

### Choix du thème

**Veillez cocher la bonne case :** Thème1 (PAT)

### Périmètre géographique du projet

**Veillez cocher la bonne case :** Il s'agit d'un projet régional / infra-régional

### Choix de la région

**Veillez préciser la région concernée :** Nouvelle-Aquitaine

### Intitulé du projet

**Veillez saisir l'intitulé du projet :** PAT de l'Agglomération du Niortais

### Structure porteuse du projet

**Numéro d'identification :** 200 041 317

**Nom ou Raison sociale :** CA DU NIORTAIS

**Adresse postale :** 140 RUE DES EQUARTS – CS 28 770 – 79000 Niort France

**Statut juridique :** Groupement de communes

### Responsable juridique de la structure

**Identité :** Monsieur BALOGE JEROME

**Fonction :** Président

### Coordonnateur du projet

**Identité :** Madame MINAUD MARION

**Coordonnées de contact :**

**Numéro(s) de téléphone :** 05 17 38 79 96

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**Adresse mél à laquelle sera envoyé l'accusé d'enregistrement de la présente candidature :**  
marion.minaud@agglo-niort.fr

**Autorisez-vous l'administration à communiquer avec vous par cette adresse de messagerie? :**  
Oui par l'adresse indiquée ci-dessus

## Résumé du projet

### Présentation résumée du projet (cible, actions et objectifs principaux) :

Le PAT de l'Agglomération du Niortais s'articulera sur un premier volet « concertation » avec l'ambition d'aboutir à une feuille de route opérationnelle multi-partenaire. La concertation s'articulera autour d'un diagnostic partagé (intégrant un focus RHD) et quatre ateliers thématiques. Parce que l'Agglomération souhaite d'ores et déjà engager des actions opérationnelles, un second volet sera développé autour de deux axes : le développement de la filière maraichage et la montée en gamme du secteur et en valeur ajoutée pour le territoire et ses agriculteurs.

Les cinq objectifs principaux sont : soutenir une économie de proximité et la recherche de valeur ajoutée, soutenir le développement de la filière maraichage, garantir l'accès à l'alimentation en quantité et en qualité, promouvoir l'identité agricole du territoire et préserver de l'environnement.

Le PAT de l'Agglomération du Niortais est tout public : consommateurs (focus scolaire et inter-entreprises) et agriculteurs.

## Durée du projet

**Veillez indiquer la durée du projet en mois : 18**

## Nombre de partenaires impliqués dans le projet

**Veillez indiquer le nombre de partenaires impliqués : 2**

## Désignation des partenaires impliqués et précisions sur leurs contributions

### Identification, statut juridique et contribution de chacun des partenaires :

	Nom	Statut Jurique	Contribution acquise (Montant et Nature)	Contribution envisagée (Montant et Nature)
Ligne 1	Chambre d'agriculture	Chambre consulaire	-Diagnostic de l'agriculture réalisé en 2016 - Développement des circuits courts sur le territoire et le réseau	-Poursuite du diagnostic agricole sur le volet alimentation - Participation aux ateliers thématiques

079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

			Bienvenue à la Ferme mais aussi les marchés tels qu'Echiré, Saint Gelais	construction et déclinaison de la feuille de route - Réalisation de toute étude complémentaire
Ligne 2	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chambre consulaire	-Développement du réseau « Artisans Gourmands » avec une charte incluant des obligations de fait maison et de provenance locale	-Réalisation d'enquêtes « commerçants » pour alimenter le diagnostic agricole - Participation aux ateliers thématiques -Co-construction et déclinaison de la feuille de route - Réalisation de toute étude complémentaire
Ligne 3				

### Budget prévisionnel global du projet

Veillez indiquer le budget prévisionnel global du projet , en euros. : 69308

### Subvention demandée

Veillez saisir le montant de la subvention demandée : 48516

### Description du projet

#### Contexte de l'action :

L'alimentation est aujourd'hui à la fois un enjeu de santé publique, écologique et climatique, économique et social. Les citoyen-ne-s sont de plus en plus sensibles à l'origine et à la traçabilité des produits et souhaitent consommer responsable. Fort de constat, l'Agglomération a souhaité s'engager dans le développement des filières agricole et agroalimentaire. Engagement retranscrit dans le « Projet de Territoire » de 2016.

L'agriculture : un élément identitaire du territoire

En 2016, la Chambre d'agriculture a effectué un diagnostic qui a mis en évidence le poids important de l'agriculture sur le territoire :

- d'un point de vue foncier avec 72% de zone agricole sur le territoire.
- 754 agriculteurs exploitants et 245 postes salariés, 447 exploitations.
- une forte identité céréalière (50% des ateliers) et une activité d'élevage importante notamment en bovin viande (24% des ateliers), bovin lait (8% des ateliers) et caprin (5% des ateliers).

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

- un potentiel important pour capter la transformation et le développement de certaines productions comme le maraichage, l'arboriculture, l'élevage porcin ou encore des cultures « atypiques » (angé-lique, tabac, truffes etc.).

### Les enjeux d'un projet alimentaire territorial

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, du PCAET, il est apparu que les enjeux du développement d'un Projet Alimentaire Territorial pour la Communauté d'Agglomération du Niortais sont multiples croisant les domaines économique, environnemental, social voire sociétale:

- garantir un accès à une alimentation de qualité à la population,
- maintenir l'élevage,
- appuyer de nouvelles voies rémunératrices face au contexte de volatilité des cours mais face aussi à la perte des ICHN,
- préserver la qualité de l'eau ainsi que les espaces naturels (dont le Parc Naturel Régional – PNR)
- agir pour le climat,
- augmenter la valeur ajoutée territoriale

### Les leviers pour agir

Pour agir, la Communauté d'Agglomération du Niortais possède plusieurs leviers :

- Une capacité à pouvoir fédérer les 42 communes et la possibilité de se placer en animateur des diffé-rents acteurs du territoire,
- Une action réglementaire avec des objectifs à fixer dans le SCoT / PLUi-D, SDEC et également le PCAET,
- Une compétence économique permettant des actions telles que le portage foncier, le soutien à la mise en place d'ateliers de transformation etc.,
- Des possibilités de structuration au niveau de la restauration scolaire pour atteindre les objectifs nationaux de 50% de produits Bio et/ou locaux dont 20% de Bio en accompagnant les cantines (9600 re-pas scolaires journaliers) et la restauration inter-entreprises (10 900 postes associés aux mutuelles)
- Une capacité à pouvoir mener une réflexion alimentaire élargie via l'appartenance au Pôle métropoli-tain Centre-Atlantique.

### Objectifs du projet :

Soutien à une économie de proximité et recherche de valeur ajoutée. L'Agglomération du Niortais compte 758 agriculteurs exploitants occupant 72% du territoire. Si l'artificialisation des terres est maîtrisée, le foncier reste une denrée rare. Lors de l'enquête de 2016, plus d'une centaine d'exploitations déclaraient être à la recherche de foncier. Egalement, la moitié des sites d'élevage sont contraints par une habitation de tiers. S'ajoute à ces contraintes, la sortie

Accusé de réception en préfecture  
079-2000437-2018-10-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

exploitations notamment par des leviers tels que le ScoT / PLUi-D mais aussi de soutenir une agriculture rémunératrice.

Soutien au développement de la filière maraichage. Le territoire recense 22 ateliers de maraichage soit 3% des ateliers pour 120 545 habitants et environ 9600 repas scolaires journaliers. L'objectif de développement de la filière maraichage est donc prégnant. Egalement, il est à coupler avec des enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de développement de systèmes vertueux comme la Bio.

Garantie d'une alimentation en quantité et en qualité pour les habitants. L'accès à une alimentation en quantité et de qualité est un objectif de territoire. Les objectifs nationaux d'approvisionnement en cantine sont de 50% de produits locaux et/ou Bio dont 20% de Bio. Il y a peu la ville de Niort affichait un taux d'introduction de Bio à 20% qui aujourd'hui fortement diminué (autour de 10%). Il s'agit donc de pouvoir accompagner les collectivités et le développement de la Bio. L'Agglomération c'est : 35 exploitations en AB avec pour moitié des productions céréalières et 52 exploitations en circuit-court. Egalement, 21 productions sont sous AOP/IGP.

Promotion de l'identité agricole du territoire et des productions de qualité .Le territoire regroupe plusieurs productions identitaires comme l'angélique, la maraîchine, le beurre d'Echiré etc. Il s'agit d'accompagner la promotion de ces produits et de mettre en lumière les productions de niche qui pourraient demain faire partie de l'identité du territoire. La qualité s'entend sur la traçabilité et la garantie d'un produit fermier local, sur les savoir-faire ou sur la préservation de l'environnement par des systèmes de production adaptés. Il s'agit donc d'aller vers la promotion des SIQO et d'accompagner les initiatives locales. Le PNR développe par exemple la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » (travail sur la viande bovine).

Préservation de l'environnement. Dix-huit communes du territoire sont situées sur le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Les zones Natura 2000, ZNIEFF et périmètres de captage représentent 64 % de la surface du territoire. La gestion de l'environnement - particulièrement de l'eau - est au cœur du territoire. Aussi les objectifs de diversification en maraichage, d'alimentation de proximité et de qualité, de développement de systèmes de production vertueux recourent cet objectif.

#### **Périmètre géographique et cibles :**

Le périmètre géographique du projet est celui de la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN). Elle regroupe 42 communes sur 821 km<sup>2</sup>. Situé au sud-ouest des Deux-Sèvres, au sein de la Nouvelle Aquitaine, le territoire s'inscrit dans l'aire urbaine de Niort, chef-lieu du département et compte 120 545 habitants. Niort, la plus grande commune de la CAN, compte 58 952 habitants. Thorigny-sur-le-Mignon est la plus petite avec 105 habitants. L'évolution annuelle de la population est de +0,6%. L'Agglomération compte un nombre d'emplois supérieur à son nombre d'actifs (en 2014, 57 438 actifs pour 63 345 emplois). Le salaire moyen par tête est de 2597€ brut, très nettement supérieur à celui des départements de proximité et EPCI voisins. A noter, que le nombre de cadre sur le territoire est de 9804 et connaît une augmentation annuelle de +3% vs +2% pour la région.

L'Agglomération est un territoire de projets cohérent par le nombre de communes fédérées. Elle présente un nombre

Accusé de réception en préfecture  
07/0004617-20181210-056-18-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

d' « habitants-mangeurs » important dont une partie de la population ayant un haut pouvoir d'achat.

Ce projet alimentaire est tout public : consommateurs et agriculteurs. L'Agglomération souhaite pour ses habitants un accès à une alimentation diversifiée, locale et qualitative. Une attention particulière sera portée au public scolaire dans le but d'approcher les objectifs nationaux. L'Agglomération souhaite également une agriculture rémunératrice et porteuse de valeur ajoutée pour le territoire et ses agriculteurs.

**Consignes de complétion de la rubrique suivante : :**

**Pour les projets du thème 1**, préciser comment sont pris en compte les objectifs d'approvisionnement de la restauration collective

**Pour les projets du thème 2**, préciser et décrire le dispositif initial, faisant l'objet du projet d'essaimage :

Axe du PNA concerné, qui l'a mis en place, avec quel financement/quel budget depuis combien de temps, avec quels résultats (évaluation qualitative et quantitative).

**Description détaillée du projet :**

Pour fédérer un grand nombre d'acteurs et garantir une démarche concertée, l'Agglomération souhaite être accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Celle-ci devra permettre de peaufiner la méthodologie envisagée, de réaliser le diagnostic de l'offre, d'animer la démarche et d'aboutir à un plan d'actions réalisable et budgété. Pour appuyer cet AMO, l'Agglomération s'engage à mettre à disposition les ressources et un cadre adéquats. La Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront ainsi deux partenaires privilégiés. Afin d'échanger avec d'autres territoires de projets, d'accéder à une expertise méthodologique ainsi qu'à des ressources précieuses issues de la capitalisation de leurs adhérents, l'Agglomération candidatara à un ou plusieurs réseaux tels que RnPAT et/ou Terres en Ville.

Les comités des partenaires seront a minima composés de : l'Agglomération, du PNR, du Conseil Départemental, la Région, la Chambre d'Agriculture, Agrobio, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la SAFER, l'IIBSN, la DRAAF, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. Un pool d'élus sera constitué d'élus référents de l'Agglomération et de la Chambre d'agriculture (appui possible sur son groupe « Territoire »).

Plus largement, les réflexions intégreront : les syndicats des eaux, le réseau InPACT (CIVAM, Terres de Lien, Champs du partage...), CUMA, Coopératives, les acteurs de l'alimentation au sens large et les associations de consommateurs.

N.B. : Un travail sera poursuivi sur l'approvisionnement de la restauration collective et des restaurations inter-entreprises. « Poursuivi » car la ville de Niort notamment a déjà travaillé le sujet ainsi que certaines assurances. Pour cela, un focus restauration hors domicile sera fait lors du diagnostic du potentiel de consommation. D'autre part, la restauration collective sera

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## PHASE 1 /D'un diagnostic partagé à un projet alimentaire territorial partagé

Objectif. L'objectif de cet axe est de favoriser la connaissance du monde agricole, l'interconnaissance des acteurs locaux et in fine de créer une gouvernance partagée qui profite aux agriculteurs et aux habitants du territoire. Cette gouvernance partagée prendra la forme d'une instance multi-profil avec des acteurs issus du monde agricole, des institutionnels, des associations de consommateurs... Elle se structurera autour d'un diagnostic agricole partagé et la création d'un observatoire foncier et agricole. Elle permettra de favoriser l'émergence d'idées et de partenariats et la construction d'une feuille de route réalisable.

### 1/ Réalisation d'un diagnostic partagé

Diagnostic partagé. Il sera coréalisé par la Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le diagnostic de la Chambre d'agriculture a permis d'alimenter les réflexions dans le cadre du PLUi-D avec un portrait agricole, la mise en lumière des freins au développement agricole (foncier, réglementaire, transmission-installation etc.) et le recensement de projets agricoles. Il s'agit d'une part d'approfondir le diagnostic de l'offre par une analyse de la production à la distribution. Ces éléments d'analyse supplémentaires incluront : une cartographie des acteurs de l'alimentation, une description fine des exploitations en circuits courts et commercialisant sous SIQO et une appréciation des produits locaux commercialisés sur le territoire via une enquête commerçant. D'autre part, ce diagnostic permettra d'appréhender le potentiel de consommation en produits locaux : lieux d'achats, types de produits etc. Pour la restauration scolaire, les données suivantes seront collectées : le nombre d'établissements, les modes de gestion, le nombre de repas journaliers, une approximation des volumes consommés par produit et des besoins d'accompagnement. Ce travail pourra s'étendre à quelques grandes unités de restauration inter-entreprises pour une plus grande portée, le nombre de repas scolaire étant estimé à 9600 repas/jour (à vérifier).

Des ateliers thématiques. Ces ateliers visent à engager la phase de concertation préfigurant les actions à mener dans le cadre de ce PAT. Pour chaque atelier, une phase de cadrage basée sur le diagnostic recentrera le débat. Elle sera complétée des enjeux/actions soulevés dans le cadre des ateliers mis en place pour l'élaboration du SCoT. Quatre ateliers sont pressentis et pourront être complétés par d'autres ou modulés selon l'appréciation de l'AMO et des comités de partenaires.

### 1. « Comment le SCoT – PLUi-D peut favoriser le maintien et le développement de

Accusé de réception en préfecture  
75-100-1317-2018-1210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

l'agriculture ?»

2.« Quelles démarches agricoles pour la préservation de l'environnement – en particulier de la qualité de l'eau? » notamment Bio

3.« Quelles possibilités pour développer la filière maraichage ? »

4.« Comment favoriser la montée en gamme du secteur et la création de valeur ajoutée ? »

## 2/ Contractualisation et pérennisation

Mise en place d'un observatoire foncier et agricole. Outre la réalisation d'un diagnostic de l'alimentation partagé, il est également nécessaire de créer les outils qui seront le support des échanges futurs et de la continuité des actions. L'observatoire foncier et agricole devra être réfléchi collectivement pour permettre l'actualisation des données et un outil d'aide à la décision pérenne.

Feuille de route multi-partenariale sur 4/5ans. Cette feuille de route devra flécher des actions concrètes. Ces actions seront issues du diagnostic et des ateliers thématiques ainsi que des deux volets de travail présentés ci-après. Ces actions devront être réalisables, fléchées, budgétées avec des pilotes et des partenaires identifiés. Cette feuille de route fera l'objet d'un travail sur le plan de financement.

Dans un cadre de

PHASE 2 / Deux axes opérationnels: le développement de la filière maraichage et la montée en gamme du secteur agricole

En parallèle de l'élaboration de la feuille de route du PAT, la collectivité souhaite d'ores et déjà engager deux axes opérationnels. Ces deux axes découlent de l'analyse des résultats du diagnostic effectué par la Chambre d'agriculture en 2016 et sont les suivants :

-Le développement de la filière maraichage de l'amont à l'aval.

Constat : le territoire recense actuellement 22 ateliers de maraichage soit 3% des ateliers pour un bassin de consommation de 120 545 habitants.

-La montée en gamme du secteur agricole et la création de valeur ajoutée.

Constat : le territoire recense peu d'acteurs de la transformation et un potentiel de développement important pour les circuits courts et les SIQO.

## 1/ Développement de la filière maraichage

Plusieurs pistes de réflexion seront envisagées: un espace test agricole, l'appui à la

Accusé de réception en préfecture  
09-20004017-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018



diversification en légumes plein champs, un lieu de transformation commun, la structuration de la filière par le débouché « restauration hors domicile » - scolaire et la restauration inter-entreprises via la réalisation d'une enquête sur leur fonctionnement et les besoins (intégré au diagnostic consommation), ...

L'espace test agricole fera l'objet d'une étude de faisabilité (autour du statut, des partenariats à engager, du repérage foncier etc.).

2/ Soutien à l'agriculture locale en appuyant la montée en gamme et la création de valeur ajoutée

Le deuxième axe portera sur la montée en gamme du secteur agricole et la création de valeur ajoutée pour le territoire et ses agriculteurs.

Plusieurs pistes d'actions seront envisagées pour accompagner des projets collectifs:

- Appuyer la transformation notamment des filières bovine et céréale (appui aux outils de transformation, appui au conventionnement pour le développement de gammes locales etc.),
- Développer la logistique (réflexion sur la possibilité de développer un système de dépôts-vente)
- Favoriser la promotion des produits locaux (notamment les AOP, productions identitaires et races locales, maque « Valeurs Parc Naturel Régional »)
- Développer l'agri-tourisme (réflexion sur l'accueil à la ferme en lien avec le développement de la Sèvre navigable)

**Récapitulatif des livrables :**

- Diagnostic alimentation
- Bilan des ateliers
- Observatoire foncier et agricole : indicateurs, cartographie des acteurs évolutive
- Feuille de route multi-partenariale (forme de la contractualisation à définir : Charte ...)
- Etude de faisabilité d'un espace test agricole
- Enquête et résultats sur l'approvisionnement de la RHD
- Enquête et résultats sur l'approvisionnement des commerçants
- Bilan de la démarche
- Dépliant communication

**Organisation de la gouvernance et partenariats : rôles et apports :**

Rappel sur la gouvernance.

Pour fédérer un grand nombre d'acteurs et garantir une démarche concertée, l'Agglomération souhaite être accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Celle-ci devra permettre de peaufiner la méthodologie envisagée, de réaliser le diagnostic de l'offre, d'animer la démarche et d'aboutir à un plan d'actions réalisable et budgété. Pour appuyer cet AMO, l'Agglomération s'engage à mettre à disposition les ressources et un cadre adéquats. La Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront ainsi deux partenaires privilégiés.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Les comités des partenaires seront a minima composés de : l'Agglomération, du PNR, du Conseil Départemental, la Région, la Chambre d'Agriculture, Agrobio, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la SAFER, l'IIBSN, la DRAAF, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. Un pool d'élus sera constitué d'élus référents de l'Agglomération et de la Chambre d'agriculture (appui possible sur son groupe « Territoire »).

Plus largement, les réflexions intégreront : les syndicats des eaux, le réseau InPACT (CIVAM, Terres de Lien, Champs du partage...), CUMA, Coopératives, les acteurs de l'alimentation au sens large et les associations de consommateurs.

Le rôle des partenaires.

- L'Agglomération, maîtrise d'ouvrage : piloter la démarche, fédérer les acteurs locaux, co-animer, définir et valider la feuille de route
- L'Assistance à maîtrise d'ouvrage : assister l'Agglomération, appuyer et consolider la méthodologie notamment en proposant des modalités d'animation participatives, réaliser le diagnostic de la demande, co-animer, rédiger les feuilles actions et rechercher les financements
- La Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, partenaires privilégiés : réaliser le diagnostic alimentation, appuyer le contenu des ateliers, appuyer l'Agglomération dans la démarche de manière globale, valider la feuille de route
- Les comités des partenaires co-élaboreront et co-réaliseront la démarche

#### **Contribution à une dynamique de territoire et/ou à une démarche :**

Le Projet Alimentaire de l'Agglomération s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale/ PLUi-D, du Schéma de Développement Economique et Commerciale mais aussi du Plan Climat Air Energie et Territoire. Un atelier thématique sera donc spécialement organisé pour permettre d'alimenter les réflexions dans le cadre de ces démarches territoriales. Ces démarches sont l'opportunité de développer la stratégie agricole sous des angles divers qu'ils soient liés au foncier ou encore aux paysages, aux énergies renouvelables, etc.

Le PAT de l'Agglomération sera donc transversal aux différents services mais aussi intégré à une dynamique départementale. La Chambre d'agriculture a effectivement été retenue à l'AAP de la Région en juin dernier pour soutenir les démarches alimentaires en circuit court. Son ambition est notamment de contribuer à accompagner les producteurs vers la diversification en structurant les initiatives locales. Ce travail permettra d'alimenter les groupes de réflexion menés avec la DDT sur la sortie des Zones Défavorisées Simples. La Chambre d'agriculture et l'Agglomération s'inscriront dans le projet RnPAT pour se mettre en réseau avec d'autres structures développant un PAT et capitaliser pour profiter au réseau.

A noter que le volet « RHD » bénéficie déjà d'une dynamique sur le territoire. La ville de Niort a par exemple déjà engagé un travail sur l'approvisionnement de ses cantines en produits Bio et/ou locaux. Certaines assurances investissent également la question. A noter la présence de l'association Resalis qui maille le territoire pour permettre de fournir la restauration

Accusé de réception en préfecture  
079200413472018110-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

collective. Le terreau est donc favorable pour renforcer la démarche et l'élargir à d'autres structures.

**Caractère innovant et/ou exemplaire et/ou démultipliable :**

Le PAT de l'Agglomération se veut exemplaire. L'ambition première de ce PAT est de fédérer et d'engager une démarche alimentaire qui conduise à un programme d'actions multi partenarial. L'ambition n'est pas des moindre car aucune instance de gouvernance alimentaire n'existe sur le territoire. Il s'agira donc de créer les conditions d'échange qui permettent aux différents acteurs de l'alimentation d'élaborer une feuille de route commune. Il s'agit également pour la collectivité de démontrer son exemplarité auprès des autres organismes. Cela se traduira par : l'information et la formation de ses élus, l'inscription des ambitions pour l'agriculture et l'agroalimentaire dans les différents schémas de la collectivité, l'activation des leviers « foncier » et « RHD » ainsi que par la mise en place d'un budget dédié au programme d'actions. Pour rappel le volet « RHD » représente 9600 repas scolaires journaliers. Les mutuelles représentent-y compris les entreprises associées-10 900 postes. Le levier d'action est donc conséquent.

Ce PAT sera également démultipliable. Démultipliable via différents travaux/méthodologies : mise en place d'une instance de gouvernance partagée, inscription des ambitions agricoles dans les documents de la collectivité, capitalisation sur l'étude sur la mise en place d'un espace test agricole ainsi que sur l'étude sur l'approvisionnement de la RHD avec un volet restauration inter-entreprises etc.

**Calendrier du projet :**

cf Budget onglet 2

**Moyens humains et matériels mis en oeuvre :**

Une chargée de mission a été recrutée cette année pour développer les filières agricole et agroalimentaire. Elle sera appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la structuration, l'animation de la démarche et la rédaction de fiches actions.

L'appui politique se fera par le biais des comités de partenaires composés de : l'Agglomération, du PNR, du Conseil Départemental, la Région, la Chambre d'Agriculture, Agrobio, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la SAFER, l'IIBSN, la DRAAF, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. Un pool d'élus sera constitué d'élus référents de l'Agglomération et de la Chambre d'agriculture.

L'Agglomération financera 20 792,69 € pour l'élaboration de ce PAT.

La feuille de route qui sera co-construite s'appuiera en partie sur un budget de l'Agglomération. Elle devra également s'appuyer sur les dispositifs d'Etat et Régionaux ainsi que sur ses partenaires.

**Evaluation des résultats du projet :**

Le Projet Alimentaire Territorial sera évalué selon plusieurs angles. Les indicateurs seront quantitatifs mais aussi qualitatifs avec une enquête de satisfaction à destination des participants.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Le caractère partagé et la cohérence de la démarche. Cet angle sera évalué de manière quantitative avec des indicateurs comme le nombre de participants, la part des différents acteurs impliqués (société civile, agriculteurs, organisme professionnels agricoles, institutionnels). D'autre part, des informations qualitatives seront recueillies sur la satisfaction des participants concernant : le temps de réflexion, le nombre d'acteurs impliqués et la « qualité »/qualification de ses acteurs, l'intégration des enjeux de territoire.

Transversalité de la démarche. Parmi les indicateurs seront évalués: la prise en compte des fonctions du projet alimentaire, la pluridisciplinarité des acteurs intégrés à la démarche et la transversalité dans les services de l'Agglomération.

Pérennité du projet. Parmi les indicateurs de pérennité seront pris en compte: le soutien politique (nombre d'élus investis, enveloppe budgétaire de la collectivité), l'inscription dans les politiques publiques (nombre d'actions pouvant être reliées au SRADETT, feuille de route régionale Agriculture, Alimentation et Territoires, etc.), la mise en lien avec d'autres dispositifs de territoire, le nombre de partenaires signataires de la feuille de route, les moyens humains pour l'animation (répartition des actions par acteurs pilotes), mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les actions à développer et ; l'enveloppe budgétaire globale.

#### **Actions de valorisation du projet :**

La signature de la feuille de route fera l'objet d'un évènement avec les signataires et les différentes parties prenantes du projet y compris les participants issus de la société civile. La DRAAF et les partenaires financiers de l'appel à projet seront invités pour cette occasion ainsi que tous les membres des comités de partenaires. La presse sera conviée. Egalement, des dépliants seront édités et diffusés pour permettre de valoriser le projet.

La construction participative de la démarche association notamment la société civile constituera une première voie d'appropriation et de valorisation de la démarche. Le diagnostic et une infographie sur la démarche seront mis à disposition sur le site de NiortAgglo. La démarche sera également expliquée dans le magazine de l'Agglo « Territoire de Vie » et au moyen de communiqués de presse chaque fois qu'une étape permettra une valorisation concrète.

## Joindre les pièces justificatives

# 1/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature :**

CAN\_cadre\_reponse\_cle83d859.odt

# 2/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature :**

CAN\_Courrier\_PresidentCAN\_181116.pdf

# 3/9

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_CA79\_Lettre engagement.pdf**

# 4/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_CMA\_Lettre engagement + devis.pdf**

# 5/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_synthese PAT.pdf**

# 6/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_RIB.doc**

# 7/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_Déclaration des aides.pdf**

# 8/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_avis de situation.pdf**

# 9/9

**Veillez joindre la pièce justificative à votre dossier de candidature : CAN\_budgetPNA.ods**

## Vos droits

**Rappel de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 :**

**La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés s'applique aux réponses faites dans le cadre de cette démarche. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant de auprès de l'organisme qui traite votre demande.**

## Vos engagements

**Identité du responsable juridique de cette demande de subvention : Monsieur BALOGE JEROME**

**En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le candidat à l'appel à projets national 2018-2019 du programme national pour l'alimentation ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- que le projet présenté n'a pas déjà reçu le soutien du ministère chargé de l'agriculture au

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

cours des appels à projets nationaux du PNA lancés en 2011, 2014, 2015, 2016 et 2017".

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C56-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018